



BERNADETTE CESARI

NOTAIRE SARTÈNE

COLLABORATRICES

LÉA CESARI

DIPLOMÉ NOTAIRE
RESPONSABLE POLE DROIT DE LA FAMILLE

ILHAM KARKI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

HINANO SAMPIERI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

AURÉLIA DE ZUTTER

RESPONSABLE PÔLE DROIT IMMOBILIER

MATHILDE LEANDRI

COLLABORATRICE
POLE DROIT IMMOBILIER

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

PÔLES COMPÉTENCES

FAMILLE
PATRIMOINE
IMMOBILIER
RURAL
ENTREPRISES

COORDONNÉES :

1 Av. Hyacinthe Quilichini
20100 SARTÈNE
TÉLÉPHONE : 04.95.77.02.19

COURRIEL :

cesari@20015.notaires.fr

SITE INTERNET :

bernadettecesari.notaires.fr



**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO**

Dossier suivi par
Hinano SAMPIERI
office-cesari@notaires.fr

Sartène, le 11 janvier 2024

TRENTENAIRE - LEANDRI Ours Antoine Philippe
101461 /BC /HS /

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, **TROIS MOIS DURANT**, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à : Monsieur LEANDRI Ours Antoine Philippe.

Votre bien dévoué.

P/ Bernadette CESARI

Membre d'une association agréée-Certifié iso 9001 par AFNOR CERTIFICATION- Étude fermée le Samedi
Détenant des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

Senu à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita

Nous sommes à vos côtés pour accompagner vos projets



CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
1 Av. Hyacinthe Quilichini.
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96**

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 11 janvier 2024, il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

Monsieur LEANDRI Ours Antoine Philippe, veuf en premières noces de PAGANELLI Antoinette, divorcé en deuxièmes noces de ZERUBIA Marie Joséphine, né à GRANACE le 17 août 1891 et décédé à GRANACE le 28 juin 1960.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur la commune de GRANACE.

Lieudit COLLETTA :

- Une parcelle cadastrée section B, N°120 de 70ca.
- Une parcelle cadastrée section B, N°116 de 03a07ca.

Lieudit ZUCARELLO :

- Une parcelle cadastrée section B, N°54 de 21a50ca.
- Une parcelle cadastrée section B, N°56 de 08a90ca.

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261, 2265, et 2272 du Code civil (ex : 2229).

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

POUR AVIS Me CESARI, Notaire Officier Public

Adresse mail de l'étude : cesari@20015.notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)